



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 41

Mercredi 10 novembre 2021

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

5. Discuter et approuver le budget 2022 de la commune mixte de Corcelles avec la quotité d'impôt, la taxe immobilière et les taxes communales

6. Informations concernant le bâtiment bourgeois de «La Tuf»

7. Divers et imprévus

Dépôt public

Les différents budgets seront déposés publiquement au secrétariat communal. Ils pourront être consultés 30 jours avant l'assemblée communale durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formulé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions.

Corcelles, le 10 novembre 2021

Le Conseil communal

Erratum

Assemblée municipale

Le point 2 porté à l'ordre du jour de l'Assemblée municipale du lundi 6 décembre 2021, publié dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier du mercredi 3 novembre 2021, contient une erreur (oubli) que le Conseil municipal se doit, par transparence, de relever et de corriger.

- Point 2 (avec erreur): Discuter et approuver des modifications de l'annexe I du règlement sur le statut du personnel et les traitements
- Point 2 (corrigé): Discuter et approuver des modifications de l'article 3 alinéa 1 et des annexes I et II du règlement sur le statut du personnel et les traitements

Les modifications en question sont déposées publiquement à l'administration où elles peuvent être consultées durant les heures d'ouverture du guichet.

Court, le 10 novembre 2021

Municipalité de Court, Conseil municipal



Champoz

Assemblée communale ordinaire

Ordre du jour modifié – Annule et remplace la précédente publication

Assemblée communale ordinaire

Mercredi 8 décembre 2021 à 20h à l'abri

Ordre du jour

1. Budget 2022:
- Accepter le budget 2022
2. Voter une dépense périodique de Fr. 1298.95 pour la rénovation de la salle de gymnastique de l'école secondaire de Valbirse
3. Accepter l'adhésion au Service d'aide et soins à domicile de la Vallée de Tavannes et du Petit-Val
4. Divers et imprévu

Champoz, le 3 novembre 2021

Le Conseil communal



Court

Elections municipales 2021

Elections tacites

Lorsque le nombre de candidat-e-s de toutes les listes se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, le Conseil municipal proclame élu-e-s tacitement toutes les candidates et tous les candidats, conformément au règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune municipale de Court.

Etant donné que le nombre de candidat-e-s pour les fonctions de:

- Président-e de l'Assemblée municipale,
- Vice-Président-e de l'Assemblée municipale,
- Secrétaire de l'Assemblée municipale,
- Secrétaire suppléant-e de l'Assemblée municipale,
- Président-e du Conseil municipal,

se trouve égal au nombre de sièges à pourvoir, le Conseil municipal proclame élu-e-s tacitement:

- Maître André Gossin, Forum Villageois, 1958, avocat, à la fonction de Président de l'Assemblée municipale,
- Monsieur David Carnal, Hors parti, 1985, bûcheron, à la fonction de Vice-Président de l'Assemblée municipale,
- Monsieur Lucien Schnegg, Sans parti, 1982, policier, à la fonction de Secrétaire de l'Assemblée municipale,
- Madame Marika Sabatini, Forum Villageois, 1976, procureure des mineurs, à la fonction de Secrétaire suppléante de l'Assemblée municipale,
- Madame Nathalie Schranz, Sans parti, 1983, administratrice des finances, à la fonction de Présidente du Conseil municipal.

Court, le 10 novembre 2021

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémînes

Vaccination contre le coronavirus – 2^e dose

L'Hôpital du Jura bernois sera présent, avec une équipe mobile de vaccination, pour l'injection de la seconde dose le:

**Judi 11 novembre 2021 de 10h à 18h30,
salle 1 de la halle de gymnastique.**

Les personnes qui ont reçu leur 1^{re} dose le 07.10.21 y sont attendues. Elles doivent s'assurer de prendre avec elles impérativement leur carte d'assurance maladie, une pièce d'identité et si possible, leur carnet de vaccination.

Crémînes, le 3 novembre 2021

Le Conseil communal

Avis de construction

Requérant: M. Philippe Gossin, Chemin du Clos 17, 2502 Bienne.

Auteur du projet: RP architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelles N^{os} 132,133, 134, 795, 922, 923, 924 925, 934 et 935, au lieu-dit: «Les Planches», commune de Crémînes.

Projet: viabilisation de diverses parcelles situées en zone à bâtir comprenant la pose de canalisations d'évacuation des eaux résiduaires et pluviales et la mise en place de conduites pour les différents réseaux de distribution (eau potable, électricité, télécommunication, etc.).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H et agricole.

Dérogations: art. 24 LAT, 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 décembre 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémînes. Les oppositions



Corcelles

Assemblée communale ordinaire, jeudi 16 décembre 2021 à 20h à la salle communale de Corcelles

Ordre du jour

1. Discuter et approuver le budget 2022 du Syndicat scolaire du Grand Val
2. Discuter et approuver un crédit d'engagement pour un montant de CHF 245'000.- pour l'étape 1 bouclages Ouest «Clos la Jus» et «Fin Dedos» ainsi que le remplacement de 3 vannes devant l'école
3. Discuter et approuver un crédit d'engagement pour un montant de CHF 36'000.- pour la remise en état du mur de pierres au «Gros Clos»
4. Discuter et approuver un crédit d'engagement pour un montant de CHF 80'000.- pour la rénovation du toit du bâtiment communal

ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 novembre 2021

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Mesures d'urgence – pont de la rue Albert Gobat

Le pont se trouvant à la rue Albert Gobat (entre le restaurant et la boucherie) nécessite des mesures d'urgence. De ce fait, le passage sera restreint à 2m90 et le tonnage limité à 18 tonnes.

Merci de respecter ces mesures.

Crémines, le 10 novembre 2021

Le Conseil communal



Eschert

Avis de construction

Requérante : Commune mixte d'Eschert, Rue du Tilleul 1, 2743 Eschert.

Emplacement : parcelle N° 279, au lieu-dit : «Vers l'Ecole 1», commune d'Eschert.

Projet : pose d'un totem informatif concernant l'utilisation de l'espace scolaire.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : espace d'utilité publique.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 3 décembre 2021 inclusivement auprès de l'administration communale d'Eschert. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 3 novembre 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Fermeture de la charrière d'Eschert

Pour des raisons de sécurité, le conseil communal a décidé de fermer le tronçon de la charrière d'Eschert allant de la fin de la route goudronnée (2^e bovi-stop) au croisement avec la charrière de Grandval pour toute la saison hivernale à savoir :

Du 15 novembre 2021 au 15 avril 2022

L'accès pour les riverains et pour la bergerie d'Eschert se fera par la Charrière de Grandval via Crémines.

Le service hivernal de déneigement ne sera plus assuré sur le tronçon en question.

Eschert, le 4 novembre 2021

Conseil communal



Grandval

Assemblée municipale jeudi 9 décembre 2021, salle communale à 19h30

Ordre du jour

- 1) Discuter et approuver le budget 2022 du Syndicat scolaire du Grand Val;
- 2) Discuter et approuver le règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité;

3) Discuter et approuver le règlement relatif à la gestion d'un fonds pour l'efficacité énergétique, le développement durable et les énergies renouvelables;

4) Discuter et approuver le budget 2022 de la Municipalité de Grandval;

5) Divers.

Les budgets cités aux points 1 et 4 ainsi que les règlements cités aux points 2 et 3 sont déposés au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée. Ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Conformément à l'article 67 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement au Secrétariat municipal durant 30 jours, soit du 10 janvier au 8 février 2022.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt.

Le port du masque sera obligatoire.

Grandval, le 3 novembre 2021

Le Conseil municipal

Bourgeoisie de Grandval

Assemblée ordinaire

samedi 11 décembre 2021 à 14 h
à la salle communale de Grandval

Ordre du jour

1. PV de la dernière assemblée
2. Approuver le budget 2022 selon le nouveau plan comptable MCH2
3. Déterminer le montant du patrimoine administratif et du patrimoine existant
4. Prendre connaissance du décompte final du Petit Champ de Combe
5. Nommer les délégués du SER
6. Divers et imprévus

Grandval, le 5 novembre 2021

Conseil de bourgeoisie de Grandval

Communication du Conseil de paroisse de Grandval

Dépôt public du budget 2022

Le budget 2022 de la paroisse peut être consulté au secrétariat de la paroisse dès le 1^{er} novembre 2021.

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 1^{er} décembre 2021

Le procès-verbal de l'Assemblée de paroisse du 1^{er} décembre 2021 sera déposé publiquement durant 20 jours à compter du 10 décembre 2021 au secrétariat de la paroisse réformée. Durant ce délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du conseil de paroisse.

Grandval, le 26 octobre 2021

Le Conseil de paroisse



Moutier

Avis de construction

Requérant : Dellea Aldo, rue du Viaduc 29, 2740 Moutier

Auteur du projet : Kipfer Danael CAO, 2720 Tramelan

Emplacement : Parcelle N° 627, rue du Viaduc 29

Projet : Fermeture avec vitrage d'un balcon (3^e étage) et transformation de deux fenêtres en porte-fenêtre (2^e étage), façade Sud

Zone : HA3pc

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 3 décembre 2021 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 3 novembre 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Hofer Pascal et Antonina, Champ-Fau-din 19, 2740 Moutier

Auteur du projet : RP Architecture Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 767, Rue de Soleure

Projet : Construction de garages et de box de rangement

Zone : A

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 10 décembre 2021 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 10 novembre 2021

Services Techniques-Urbanisme

Paroisse réformée Moutier

Assemblée de la paroisse réformée de Moutier Lundi 13 décembre 2021 au Foyer à 20h15

Ordre du jour

1. Accueil
2. Nomination des scrutateurs-rices
3. Groupe de travail Bâtiments
- Information rénovation de la Cure St-Germain
4. Avenir de la paroisse de Moutier
5. Discussion et approbation du budget 2022 et de la quotité d'impôt
6. Information Par8
7. Informations du Conseil de paroisse - Vie paroissiale
8. Rapport d'activités des pasteurs
9. Divers

Dépôt public du budget 2022 de la paroisse de Moutier

Le budget 2022 de la paroisse peut être consulté au secrétariat de la paroisse dès le 10 novembre 2021.

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 13 décembre 2021

Le procès-verbal de l'Assemblée de paroisse du 13 décembre 2021 sera déposé publiquement durant 20 jours à compter du 18 janvier 2022 au secrétariat de la paroisse réformée (tél. 032 493 41 95).

Durant ce délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du conseil de paroisse.

Moutier, le 1^{er} novembre 2021

Le Conseil de paroisse



Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Mise à l'enquête de l'œuvre cadastrale, Perrefitte lot 4

Les zones agricoles et forestières de Perrefitte ont fait l'objet d'une révision cadastrale (renouvellement).

Le plan du registre foncier, le plan de nomenclature et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier sont mis à l'enquête:

du **lundi 1^{er} novembre 2021**
au **mardi 30 novembre 2021**

au secrétariat communal de Perrefitte durant les heures d'ouverture (loi cantonale sur la géoinformation (LCGéo), article 38).

La mutation 701/2020/27 est en suspens au moment de la mise à l'enquête.

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration pendant la mise à l'enquête (LCGéo, article 39).

Le mardi 16 novembre 2021, de 19h à 21h, Monsieur Julien Brahier, ingénieur géomètre, se trouvera dans le local de la mise à l'enquête pour donner des renseignements.

Une fois les oppositions liquidées, l'œuvre cadastrale sera approuvée par l'Office de l'information géographique du canton de Berne, ce qui confèrera au plan du registre foncier le caractère de document officiel au sens de l'article 9 du Code civil (ordonnance sur la mensuration officielle (OMO), article 29).

L'œuvre cadastrale déposée peut également être visualisée via le géoportail à l'adresse <https://www.geojb.ch/>

Perrefitte, le 21 octobre 2021

Le Conseil municipal

Communications du Conseil municipal

Assemblée municipale fixée au 16 décembre 2021 à la halle de gymnastique de Perrefitte à 20h

Important:

Selon les directives émises par le Conseil fédéral, un plan de protection sera mis en place. Le port du masque sera notamment obligatoire (à disposition sur place) et une liste des personnes présentes sera établie.

Les personnes présentant des symptômes ou ayant des doutes sur leurs symptômes sont priées de ne pas participer à cette assemblée. L'accès aux personnes étant placées en quarantaine est interdit.

Ordre du jour

- Mot de la Présidente;
- Approbation du règlement concernant le financement spécial relatif à l'entretien des routes communales;
- Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 130'000.- destiné à la réfection d'un mur de soutènement à la rue du Tacon (au nord de la Galerie Selz);
- Budget 2022
 - fixer la quotité d'impôt;
 - fixer la taxe immobilière;
- Nomination d'un membre de la Commission scolaire;
- Divers;
- Promotions civiques.

Le règlement mentionné au point 2 peut être consulté au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Remarque: Tout ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement, au bureau communal, un exemplaire détaillé du budget 2022.

Perrefitte, le 10 novembre 2021

Le Conseil municipal

Commune bourgeoise Perrefitte

Assemblée bourgeoise

Assemblée ordinaire le mardi 21 décembre 2021 à 19h à la salle communale.

Ordre du jour

- Procès-verbal de la dernière assemblée.
- Budgets 2022 et plan financier.
- Discuter et approuver la modification d'un droit de superficie pour la ferme de la Plaine-Joux.
- Rapport du Président.
- Divers et imprévus.

Perrefitte, le 5 novembre 2021

Le Conseil de Bourgeoisie



Petit-Val

Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val (SEPV) Système de contrôle interne (SCI)

Entrée en vigueur

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo; RSB 170.111)

Lors de sa séance du 20 octobre 2021, le comité du Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val (SEPV) a adopté un nouveau système de contrôle interne.

Ce document entre en vigueur le 01.11.2021, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. Il peut être consulté, sur demande, auprès de la secrétaire.

Voies de recours:

Un recours peut être formé contre l'arrêté du comité du SEPV dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Au nom du Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val (SEPV)

La secrétaire: Anaëlle Hêche

Sornetan, le 1^{er} novembre 2021

Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val (SEPV)

Arrondissement du cimetière

Rectification pour l'assemblée ordinaire de l'arrondissement du cimetière, le mercredi 1^{er} décembre, à 20h 15 à la salle de paroisse.

Le point 4 de l'ordre du jour, qui a paru le 27 octobre sur la FOJB N° 39 est modifié comme suit:

4. Discuter et décider la dissolution de l'arrondissement du cimetière.

Le point 5 est donc supprimé.

La séance se tiendra en respect des normes dues au COVID.

Sornetan, le 8 novembre 2021

Conseil de l'Arrondissement du cimetière

Assemblée bourgeoise de Souboz

Les bourgeois de Souboz ayant le droit de vote en matière communale dans la Commune mixte de Petit-Val sont convoqués à

L'Assemblée bourgeoise de Souboz le jeudi 9 décembre 2021 à 20h à l'administration communale à Souboz, (salle des commissions)

(mesures Covid-19, sans pass sanitaire)

Ordre du jour

- Renoncer à l'exercice du droit de préemption de la bourgeoisie de Souboz dans le cadre de la vente du feuillet 615 (DDP) de Haute-Sorne - Undervelier consentie par les époux Martin Müller et Ilona Sipöcz Müller à Monsieur Pierre-Alain Bögli.
- Décider de l'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent à Monsieur Pierre-Alain Bögli d'une surface de 9'000 m² environ du feuillet 449 de Haute-Sorne - Undervelier y compris la vente des bâtiments Sur le Rochet No 1, 1A, 1B
- Décider de la modification des conditions et de la durée du droit de superficie de l'immeuble feuillet N° 615.
- Divers

Souboz, le 10 novembre 2021

Conseil communal

Commune mixte de Petit-Val

Assemblée communale le lundi 13 décembre 2021 à 20h à la salle de Paroisse à Moron

(mesures Covid-19 - sans pass sanitaire)

Ordre du jour

- Discuter de la reprise de la gestion du cimetière de Sornetan au 1^{er} janvier 2022 par la Commune mixte de Petit-Val et adopter les règlements y relatifs:
 - Règlement de l'arrondissement de sépultures de Sornetan
 - Règlement concernant le financement spécial de l'arrondissement de sépultures de Sornetan
 - Règlement concernant le financement spécial équilibre de la tâche relatif à l'arrondissement de sépultures de Sornetan
- Budget 2022:
 - fixer la quotité, la taxe immobilière, la taxe de ramassage des ordures, la taxe de séjour, la taxe des chiens;
 - adopter le budget 2022
- Discuter et approuver le règlement de délégitimation des tâches en matière de services sociaux
- Discuter et approuver le règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité
- Discuter et approuver le règlement sur le financement spécial relatif à l'entretien du bâtiment scolaire
- Discuter et approuver le règlement concernant la participation communale aux frais d'inhumation
- Prendre connaissance de l'arrêté de compte pour le réaménagement de la traversée de Châtelat
- Divers

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h

Dépôt public

Les règlements et le budget sous chiffres 1) à 6) sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée communale auprès de l'Administration communale de Petit-Val où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture ou sur le internet de la commune.

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée et contre un acte législatif communal.

Souboz, le 10 novembre 2021

Conseil communal



Rebévelier

Assemblée communale ordinaire

Mercredi 15 décembre 2021 à 19h30
à la salle communale

Ordre du jour

- Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
- Approbation du budget 2022
- Renouvellement du conseil
 - Nomination du maire
 - Nomination de deux conseillers
- Approuver un nouveau règlement « soins dentaires scolaires »
- Approuver un nouveau règlement « sur le transfert des tâches des sépultures »
- Divers et imprévus.

Dépôt public des règlements :

Les règlements cités ci-dessus des points 4 et 5 sont déposés publiquement au secrétariat communal durant 30 jours avant l'assemblée communale. Ils peuvent être consultés auprès de Michael Amstutz (le maire) ou de la secrétaire.

Rebévelier, le 10 novembre 2021

Le Conseil communal



Reconvilier

Assemblée municipale

Lundi 13 décembre 2021 à 20h
à la Salle des fêtes, Vie des Crêts 51

Ordre du jour

- Prendre connaissance des arrêtés de comptes suivants :
 - Le Benevis – Réfection de la conduite d'alimentation en eau entre la Vie-des-Crêts et l'entreprise Bassin Fenêtres
 - Chemin du Stade – ECP 16, réfection de la chaussée, de la conduite d'alimentation et d'assainissement des eaux
 - Rue Bellevue – Réfection de la chaussée entre le passage CFF et l'immeuble de la crèche
 - Salle des fêtes – Réfection de la place de parc
 - Achat de parts d'immeuble en PPE – Le Marronnier
 - Rue de la Promenade – Réfection de la conduite d'alimentation en eau

- Voter un crédit d'engagement de CHF 200'000.– pour la pose d'une installation photovoltaïque sur le toit de la Halle de tennis
- Voter un crédit d'engagement de CHF 300'000.– pour la réfection, de la conduite d'alimentation et d'assainissement des eaux de la Rue des Prés
- Voter un crédit d'engagement de CHF 180'000.– pour la réfection, de la conduite d'alimentation et d'assainissement des eaux de la Rue de Bonnè
- Voter un crédit d'engagement de CHF 160'000.– pour la réfection de l'Aula de l'école secondaire
- Voter une dépense périodique de CHF 55'000.–, pour l'hébergement, la protection et la sauvegarde des données informatiques du réseau administratif et scolaire de la Municipalité
- Budget 2022; fixer la quotité et les taxes
- Décider la vente des parcelles N°s 464, 465, 468, 478, 480 et 481 lieu-dit des Grands-Champs pour un montant de CHF 1'600'000.–
- Voter l'achat de la parcelle N° 2262 et de la partie Sud de la parcelle N° 1091 pour un montant total de CHF 566'490.–
- Approuver le nouveau Règlement sur la protection des données
- Divers et imprévus

Information : Le règlement cité au point 10 de l'ordre du jour est déposé publiquement au secrétariat municipal durant les 30 jours qui précèdent l'Assemblée municipale.

Remarque : Tout ayant droit au vote en matière municipale peut se procurer gratuitement, au guichet de la caisse communale, un exemplaire détaillé du budget 2022. Il peut également être consulté sur le site internet de la municipalité www.reconvilier.ch

Recours : Un recours contre les décisions de l'assemblée, selon article 60 alinéa 1^{er}, lettre b, chiffre 2 LPJA, peut être déposé, dans les 30 jours après cette dernière, auprès de la Préfète du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, Case postale 106, 2608 Courtelary.

COVID-19 : Mesures sanitaires appliquées sans pass sanitaire, mais le port général du masque est obligatoire. Les ayants droit au vote ont par principe le droit de participer à l'Assemblée municipale et donc d'exercer leurs droits politiques. Si le port du masque est refusé malgré le port du masque obligatoire général en vigueur, ces personnes devront quitter la salle.

Reconvilier, le 8 novembre 2021

Le Conseil municipal



Saicourt

Avis de construction

Dérogation à l' art. 24 LAT

Requérant : Stéphane Boillat, Les Féverges 18, 2712 Le Fuet

Emplacement : Les Cernes 3a, 2712 Le Fuet

Parcelle N° : 856

Projet de construction : Démolition et reconstruction de l'annexe (garage-bûcher) et déplacement d'une portion de 3,30 mètres du mur en pierre sèche

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : Hors zone

Dérogation requise : Art. 24 LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 2 décembre 2021 inclusivement**, au secrétariat

communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 3 novembre 2021

Secrétariat municipal

Avis de construction

(Demande déposée après coup)

Requérante : Franziska Wilde, Hauptstrasse 57, 4448 Läufelfingen

Emplacement : Rue de la Fromagerie 6, 2712 Le Fuet

Parcelle N° : 844

Projet de construction : Modification de la couleur de la façade

Dimensions et genre : selon plans déposés

Zone : Village ancien

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 2 décembre 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 3 novembre 2021

Secrétariat municipal

Assemblée municipale du 13 décembre 2021 à 20h à la halle polyvalente

Ordre du jour

- Discuter et accepter le budget 2022 et fixer la quotité d'impôt et la taxe immobilière.
- Prendre connaissance des arrêtés de comptes
- Nomination de la fiduciaire chargée de la vérification des comptes 2021.
- Rapport d'activités du délégué à la protection des données.
- Discuter et accepter le règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité.
- Discuter et accepter un crédit d'engagement supplémentaire de Fr. 10'000.– pour la démolition de l'ancien réservoir de Bellelay.
- Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 70'000.– pour la planification de la ZPO Pré Paroz, Le Fuet
- Informations du Conseil municipal
- Divers

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Le règlement mentionné sous le point 5 est déposé publiquement au bureau municipal 30 jours avant l'assemblée.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Mesures liées au coronavirus : Les citoyennes et citoyens sont appelés à respecter les règles d'hygiène et de conduite édictées par l'Office fédéral de la santé publique ainsi que par le canton de Berne et plus particulièrement le port obligatoire du masque dans les espaces publics tant extérieurs qu'intérieurs. L'assemblée municipale se tiendra pour autant que la situation sanitaire liée au Covid-19 le permette. Si besoin, des informations seront communiquées en temps voulu.

Le Fuet, le 10 novembre 2021

Conseil municipal

Informations communales

Réfection de la route Clos du Verger, Saicourt

La route Clos du Verger sera fermée dans le secteur de l'habitation Hirschi à partir du 9 novembre 2021 et ce durant environ 1 mois.

La route à l'Ouest de l'école devra être utilisée pour rejoindre les habitations situées dans le secteur.

Le point de ramassage des ordures situé vers la fontaine est momentanément supprimé. Le point de ramassage situé vers l'arrêt de bus devra être utilisé durant la fermeture de la route.

Merci de vous conformer à la signalisation mise en place durant les travaux.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Démission au Conseil municipal

M. Romain Koller a annoncé sa démission du Conseil municipal pour la fin de l'année 2021 pour des raisons professionnelles. Une élection complémentaire aura lieu le 13 février 2022. Les informations concernant cette élection seront publiées en temps utile.

Le Fuet, le 10 novembre 2021

Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérante : M^{me} Annette Liener, Gurtenstrasse 29, 3122 Kehrsatz.

Auteur du projet : Huguélet Génie Civil SA, Chemin de Beausite 2, 2710 Tavannes.

Projet : pose d'un revêtement bitumineux sur la place de parc et l'accès existants du bâtiment Rue H.-F. Sandoz 30 sis sur la parcelle N° 182 en zone centre.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux : raccordement aux canalisations communales et infiltration superficielle des eaux claires.

Recensement architectural : bâtiment digne de conservation, objet « C », ensemble bâti A.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 décembre 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 3 novembre 2021

Le chef des travaux publics

Assemblée municipale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués à l'assemblée municipale qui aura lieu

**le lundi 13 décembre 2021 à 20 h 15
à la salle communale
(Certificat COVID obligatoire)**

Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée municipale du 14 juin 2021.
2. Approuver le budget communal du compte de résultats 2022.
3. Prendre connaissance de la nouvelle ordonnance d'organisation.
4. Approuver le nouveau règlement sur les votations et les élections.

5. Approuver le nouveau règlement sur le statut du personnel et les traitements.

6. Approuver le règlement révisé sur les indemnités et les vacances.

7. Approuver la modification du plan d'aménagement local (PAL) de Tavannes, à savoir :

- le Plan de Zones d'Affectation (PZA) avec constatation de la limite forestière ;
- le Plan de Zones des Dangers Naturels (PZDN - périmètres A et B) ;
- le Règlement Communal de Construction (RCC) ;
- à titre informatif, le Rapport Complémentaire sur l'Aménagement Local (RCAL) et le Rapport récapitulatif de la procédure d'Approbation (RApp) accompagné du « Projet de Territoire Tavannes 2050 » et de plans indicatifs.

8. Approuver le droit d'emption de la parcelle communale N° 2211 à l'entreprise Tavadec SA pour un montant total de CHF 131'560.- (CHF 130.-/m²).

9. Prendre connaissance des arrêtés de comptes suivants :

- Réalisation des mesures de réduction des eaux claires parasites (ECP) au Chemin de Belfond et à la Rue des Sources. Crédit voté : CHF 1'420'000.- ; dépenses effectives : CHF 1'384'833.38.
- Viabilisation de la zone industrielle et artisanale « Prés Bernard ». Crédit voté : CHF 2'300'000.- ; dépenses effectives : CHF 2'260'745.88.

10. Divers.

Dépôt public

Durant les 30 jours avant l'assemblée municipale, le procès-verbal de l'assemblée municipale du 14 juin 2021 mentionné sous le chiffre 1, les règlements mentionnés sous les chiffres 4 à 6 et le nouveau plan d'aménagement local (PAL) mentionné sous le chiffre 7 sont déposés publiquement au secrétariat municipal où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture. Ils peuvent également être téléchargés sur le site internet de la commune (www.tavannes.ch).

Le Conseil municipal décidera et publiera la date d'entrée en vigueur de l'ordonnance d'organisation.

Tavannes, le 8 novembre 2021

Le Conseil municipal

Élections municipales du 28 novembre 2021

Numérotation

Lors de l'établissement des bulletins pour les élections municipales du 28 novembre prochain, une coquille s'est glissée lors de la numérotation de la liste N° 4 - Tavannes Avenir pour l'élection à la commission de gestion.

En effet, le candidat MOY Claude-Alain porte le numéro 4.5, et non pas le 4.4 comme précisé sur le bulletin non officiel. Ceci n'aura aucun impact sur les élections, étant donné que la mention du nom et prénom du candidat fait foi.

Tavannes, le 8 novembre 2021

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérante et auteur du projet : Global Service B2B SA, par M. Claude-Alain Voiblet, Grand-Rue 8, 2732 Reconvilier.

Emplacement : parcelle N° 902, au lieu-dit : « Rue du Mont 1 », commune de Tavannes.

Projet : démolition de plusieurs bâtiments, construction d'un immeuble de 6 appartements avec parking

souterrain, installation de deux pompes à chaleur extérieures, aménagement d'un accès, de places de stationnement et d'une aire de jeux, parcelle N° 902, au lieu-dit : « Rue du Mont 1 », commune de Tavannes.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : M2.

Dérogation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 décembre 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 novembre 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Blanchard Jean-Daniel, La Ruai 18, 2735 Malleray

Auteur du projet : Pierre Faigaux SA, Pré Rond 22, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 1837, Chemin du Téléski 101, 2735 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet : goudronnage de l'accès à la ferme (env. 350 m²)

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone agricole

Dérogations : 24 LAT

Dépôt public : du 3 novembre au 2 décembre 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 29 octobre 2021

Commune mixte de Valbirse

Commune bourgeoise de Malleray

Assemblée ordinaire de la Commune bourgeoise, vendredi 3 décembre 2021 à 20h 15 à la salle du Conseil, Grand-rue

Ordre du jour

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Fixer et adopter les traitements pour 2022
3. Discuter et adopter le budget MCH2 pour 2022

4. Nommer l'organe de contrôle pour la vérification des comptes

5. Divers et imprévus

Malleray, le 27 octobre 2021

Conseil de bourgeoise

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Gomez David, Rue du Beurnez 21, 2733 Pontenet

Auteur du projet : Val Energie SA, Clos Donzel 2, 2114 Fleurier

Adresse du projet : BF 441, rue du Beurnez 21, 2733 Pontenet, commune de Valbirse

Description du projet : installation d'une pompe à chaleur air-eau, au Nord-Est du bâtiment

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : du 10 novembre au 9 décembre 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 2 novembre 2021

Commune mixte de Valbirse

Entrée en force d'un règlement

Suite à la décision prise le 20 septembre 2021 par le Conseil général et compte tenu que nul n'a fait usage du droit de référendum facultatif dans le délai imparti, est considéré comme adopté :

- Le Règlement concernant le fonds de financement spécial relatif à l'entretien des routes et ouvrages annexes, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Bévillard, le 3 novembre 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage et auteurs du projet : Christophe Gerber et Marika Sester Gerber, Clos des Arbres 1, 2733 Pontenet

Adresse du projet : BF 459, Clos des Arbres 1, 2733 Pontenet, commune de Valbirse

Description du projet : isolation du mur coupe-feu côté grange (ossature bois/200mm laine minérale/2x12.5mm Fermacell); changement porte d'entrée (chêne clair huilé); remplacement chaudière à mazout par chaudière à pellets, installation d'une PAC de production d'eau chaude dans local technique existant et pose de 40m² de capteurs solaires photovoltaïques sur la toiture au Sud

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Centre A

Zones/périmètres protégés : Ensemble bâti B (Pontenet, Au Village)

Objets protégés : Digne de conservation, objet cantonal C, protégé par ACE N° 4017 du 20.12.2000

Dépôt public : du 10 novembre au 9 décembre 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 4 novembre 2021

Commune mixte de Valbirse

Conseil général

Les élu(e)s au Conseil général sont convoqué(e)s le lundi 22 novembre 2021, à 19h, à la Salle communale de Malleray.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adopter le procès-verbal du 20 septembre 2021
3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
4. Election des membres du Bureau du Conseil général pour l'année 2022 :
 - a) Présidence
 - b) Première vice-présidence
 - c) Deuxième vice-présidence
 - d) Deux scrutateurs
5. Approuver un crédit complémentaire de CHF 470'000.- pour la rénovation du bâtiment de Chemenay 11
6. Approuver un crédit de CHF 1'000'000.- pour la rénovation de la halle de gymnastique du Syndicat scolaire secondaire du Bas de la vallée
7. Approuver un crédit d'engagement de CHF 1'200'000.- pour la réfection des rues des Vannes et du Boqueran, à répartir comme suit : Routes et éclairage public CHF 482'000.-, Eau potable CHF 232'000.-, Eaux usées CHF 486'000.-
8. Budget 2022
 - a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux
 - b) Approbation du taux de la taxe immobilière
 - c) Approbation du budget du compte global 2022
9. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance
10. Rapport de la Commission scolaire
11. Informations de la Commission Bien Vivre à Valbirse
12. Informations du Conseil communal
13. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)
14. Questions orales

La séance se tiendra, comme les précédentes, dans le respect des mesures Covid. Le plan de protection sera mis à jour en fonction de l'évolution de la situation. Il sera publié sur le site de la commune.

Bévillard, le 8 novembre 2021

Bureau du Conseil général

Divers

Syndicat de communes des sapeurs-pompiers Val d'Or

Convocation

L'assemblée des délégués du Syndicat de communes des sapeurs-pompiers Val d'Or aura lieu le :

Mardi 23 novembre 2021 à 20h

Aux Cerniers de Rebévelier

(sous réserve des prescriptions sanitaires à cette date-là)

Ordre du jour

1. Appel
2. Nomination d'un scrutateur
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 17 juin 2021
4. Budget 2022
 - a) fixer les soldes, jetons de présence, indemnités forfaitaires, remboursement de frais de cours, quotité de la taxe des pompes, montant des amendes
 - b) accepter le budget 2022
5. Elections/réélections au conseil des sapeurs-pompiers :
 - a) Du Président, également Commandant
 - b) Du Vice-président, également Vice-Commandant et Chef matériel
 - c) Du Secrétaire, également Fourrier
 - d) Du Coordinateur instruction & suppl. chef Matériel
 - e) Du Responsable sécurité
6. Divers et imprévus

Le Fuet, le 10 novembre 2021

Pour l'Etat-Major - C. Freudiger

Arrondissement du Cimetière de Grandval

Assemblée ordinaire automne 2021

Mercredi, 1^{er} décembre 2021, 20h 15

Salle de paroisse de Grandval

Ordre du jour

1. P.V. de la dernière assemblée
2. Budget 2022
3. Divers

Eschert, le 2 novembre 2021

Arrondissement du cimetière de Grandval

Paroisse catholique-chrétienne de Saint-Imier

Assemblée paroissiale ordinaire

La paroisse catholique-chrétienne de Saint-Imier convoque son assemblée paroissiale ordinaire le 8 décembre 2021 à 19h 30 en sa salle de paroisse (Rue Denise-Bindschedler-Robert 6, 2610 Saint-Imier), avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale du 1^{er} juin 21
3. Budget et fixation de la quotité d'impôt 2022, lecture, votation
4. Election d'un-e secrétaire
5. Informations et divers

Saint-Imier, le 2 novembre 2021

Paroisse catholique-chrétienne de Saint-Imier

Syndicat d'épuration des eaux de Tavannes et environs

Convocation à l'assemblée des délégués des communes affiliées au syndicat qui aura lieu

Mercredi 15 décembre 2021 à 19h30
Aula de l'école secondaire de Reconvilier

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 16 septembre 2021
3. Budget 2022
4. Affaires en cours
5. Divers

Saules, le 10 novembre 2021
Le comité du SETE

Home La Colline

Invitation à l'Assemblée des délégués du syndicat de communes du home La Colline

Date: lundi 13.12.2021

Lieu: Home La Colline, Reconvilier – salle polyvalente

Heure: 17h

Ordre du jour

1. Salutations et désignation des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 14.06.2021
3. Décision sur un crédit d'engagement de Fr. 76'000.- pour la migration du parc informatique
4. Décision sur un crédit d'engagement de Fr. 90'000.- pour l'installation de panneaux photovoltaïques
5. Budgets 2022
 - a) présentation du budget du Foyer de jour
 - b) présentation du budget du home La Colline
 - c) approbation des budgets
6. Assemblée des délégués
 - a) élection d'un ou d'une Présidente
 - b) élection d'un ou d'une vice-Présidente
7. Comité de direction: démission et élection
 - a) représentation de la commune de Court
8. Informations générales (état des lieux concernant le COVID-19)
9. Divers

Au vu du contexte sanitaire, la participation à l'assemblée et à l'apéritif qui suivra est conditionnée à la présentation du certificat COVID.

Reconvilier, le 11 novembre 2021

Le Président du Comité de direction, Stéphane Terrier

Le Directeur, Jean-Daniel Renggli

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

Calendrier des parutions 2021

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	48	44	01.12.2021	mercredi	51	47	22.12.2021	mercredi
46	42	17.11.2021	mercredi	49	45	08.12.2021	mercredi	52		29.12.2021	SUPPRIME
47	43	24.11.2021	mercredi	50	46	15.12.2021	mercredi				

i informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel:

secretariat@tavannes.ch

Heures d'ouverture:

Lundi à vendredi:
9h30 à 11h45 et 15h à 17h

Jeudi:
9h30 à 11h45 et 15h à 18h

Site internet:

www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale 032 482 60 40
Secrétariat 032 482 60 43
Caisse 032 482 60 44
Contrôle des habitants 032 482 60 45

Travaux publics 032 482 60 47
Agence AVS 032 482 60 46
Service social 032 482 65 70

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 9h à 11h et 15h à 17h
Mercredi 15h à 17h
Jedi 15h à 18h
Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu et ve 9h à 11h et 14h à 16h
Ma et Me 14h à 16h
Jedi 14h à 18h

Service de sécurité:

Lu – ma et ve 10h à 11h et 15h à 16h
Mercredi 15h à 16h
Jedi 10h à 11h et 16h à 18h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Services techniques – Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

Accès libre

Téléphones

Centrale 032 494 11 11
Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11
Impôts 032 494 11 21
Caisse municipale 032 494 11 25
Contrôle des habitants 032 494 11 27
Service social 032 494 11 34
Agence AVS 032 494 11 39
Service sécurité 032 494 11 29
Bâtiments.Urbanisme.
Travaux publics 032 494 13 33
Electricité.Eau.
Service de piquet 032 494 12 22

Site internet
www.moutier.ch

Courriel
info@moutier.ch